

A.F.I.S. CONSULTING
Société à responsabilité limitée au capital de 165.000 Euros.
Siège Social : 69009 Lyon, 33 quai Arloing
RCS Lyon 434 037 487

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE LE 28 JUIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE 28 JUIN
A 11 heures

Les associés de la société «A.F.I.S. CONSULTING», société à responsabilité limitée au capital de 165 000 Euros, dont le siège social est 33 quai Arloing à Lyon (69009), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice BELADINA, associé gérant.

Le Président constate que sont présents ou représentés à l'Assemblée :

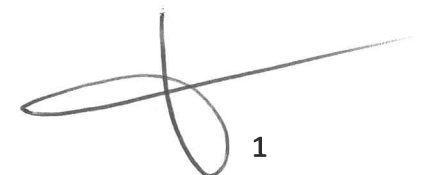
- **Monsieur Fabrice BELADINA**, titulaire de 12 375 parts sociales, numérotées de 1 à 3300 et 7 426 à 16 500,
ci 12 375 parts
- **Madame Estelle GOYARD épouse DUBUIS**, titulaire de 4125 parts sociales, numérotées de 3301 à 7 425,
ci 4 125 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 16 500 parts

En conséquence, il déclare que l'Assemblée, ainsi constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ratification des convocations verbales,
- lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- approbation des comptes dudit exercice,
- quitus à la gérance,
- affectation des résultats,
- questions diverses.

 .  1

Ceci énoncé, le Président met à la disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- l'inventaire au 31 décembre 2023,
- les comptes annuels arrêtés à cette même date,
- le texte des résolutions,
- le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président indique que les comptes, à l'exception de l'inventaire, le texte des résolutions ainsi que les rapports ci-précédemment énumérés, ont été communiqués aux associés plus de quinze jours avant l'assemblée et que, pendant ce même délai de quinze jours précédant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui en donne acte.

Après avoir donné lecture du rapport de gestion, le Président demande aux associés s'ils souhaitent poser des questions, recevoir des explications complémentaires et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées qui ne présentent pas le caractère de débats nécessitant leur retranscription de l'avis unanime des associés.

Puis personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION PREALABLE

L'assemblée générale, réunissant la totalité des parts sociales, reconnaît et déclare que c'est en plein accord avec chacun des associés que les règles de convocation n'ont pas été observées, en donne décharge et ratifie les convocations verbales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe au 31 décembre 2023, et après en avoir délibéré, décide d'approuver les comptes dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés.

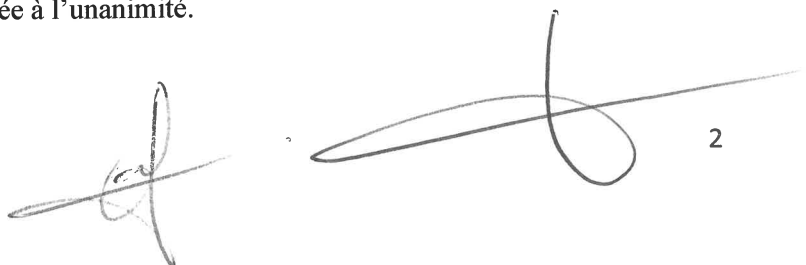
L'assemblée générale prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non fiscalement déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner quitus entier et définitif à la gérance pour l'exercice de ses fonctions pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



2

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle que le résultat de l'exercice s'élève à 102 494 euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 102 494 euros de la manière suivante :

- 102 494 euros au compte « autres réserves » qui présentera alors un solde créditeur de 1 314 315 euros.

L'assemblée rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de Commerce n'a été conclue au cours du précédent exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité,

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que Monsieur Fabrice BELADINA, pour ses fonctions et ses responsabilités de gérant, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, a perçu une rémunération annuelle nette de **HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS (893 577 €)**, outre la prise en charge de ses cotisations sociales personnelles.

Comme d'usage, Monsieur Fabrice BELADINA a eu droit au remboursement de ses frais sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.
De tout ce que dessus, il résulte le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents et représentés.





N° 15949 * 06
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AFIS CONSULTING										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		33 QUAI ARLOING 69009 LYON											
SIRET		4 3 4 0 3 7 4 8 7 0 0 0 5 6											
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le		31 12 2023			
								Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé								TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		255		AC		255			
		Frais de développement *		CX				CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		1 264		AG		1 264			
		Fonds commercial (1)		AH		164 848		AI				164 848	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ				AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL				AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN				AO					
		Constructions		AP				AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR				AS					
		Autres immobilisations corporelles		AT		111 616		AU		87 174		24 442	
		Immobilisations en cours		AV				AW					
		Avances et acomptes		AX				AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS				CT					
		Autres participations		CU		15		CV				15	
		Créances rattachées à des participations		BB				BC					
		Autres titres immobilisés		BD				BE					
		Prêts		BF				BG					
		Autres immobilisations financières *		BH		150		BI				150	
TOTAL (II)				BJ		278 147		BK		88 692		189 455	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL				BM					
		En cours de production de biens		BN				BO					
		En cours de production de services		BP				BQ					
		Produits intermédiaires et finis		BR				BS					
		Marchandises		BT		5 283		BU				5 283	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV				BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *		BX		3 642 591		BY		13 848		3 628 742	
		Autres créances (3)		BZ		155 770		CA				155 770	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB				CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)		CD				CE					
Disponibilités		CF		123 331		CG				123 331			
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *		CH		1 222		CI				1 222		
	TOTAL (III)		CJ		3 928 197		CK		13 848		3 914 349		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW										
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM										
	Écarts de conversion actif * (VI)		CN										
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO		4 206 344		1A		102 541		4 103 803
Renvois:(1) dont droit au bail :				(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP		150		(3) Part à plus d'1 an :		CR	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :				Stocks :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AFIS CONSULTING				Néant ☐ *		
						Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :165 000..)					DA	165 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	157 350	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)					DD	17 595	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG	1 211 821
	Report à nouveau					DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	102 494	
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées *					DK		
	TOTAL (I)					DL	1 654 260	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligatoires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU		
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	6 601	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	2 970	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	407 094	
	Dettes fiscales et sociales					DY	2 031 392	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Autres dettes					EA	1 487	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
TOTAL (IV)					EC	2 449 543		
Écart de conversion passif *					ED			
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	4 103 803		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
			- Écart de réévaluation libre			1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	2 471 135	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AFIS CONSULTING						Néant ☐ *		
		Exercice N								
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue	{	FD		FE		FF			
	Services *		FG	1 906 550	FH		FI	1 906 550		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 906 550	FK		FL	1 906 550			
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	14 106			
	Autres produits (1) (11)					FQ	16			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	1 920 672		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS				
	Variation de stocks (marchandises) *					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	392 539			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	79 896			
	Salaires et traitements *					FY	1 048 305			
	Charges sociales (10)					FZ	250 727			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	(	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *		HS		)	GA	8 401
				- dotations aux provisions					GB	
				Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
				Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	8			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	1 779 876			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	140 796			
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	42			
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	42			
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(42)			
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	140 754			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AFIS CONSULTING				Néant ☐ *			
						Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	3 696		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	3 696		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	12 091		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	12 091		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)						HI	(8 395)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK	29 864		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	1 924 367		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	1 821 873		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)						HN	102 494		
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO			
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières			HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *			HP			
			- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)					HX			
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC			
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD			
	(9) Dont transfert de charges					A1	1 729		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	93 315	)	A2	94 937
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatifs	A6	1 622	Obligatoires	A9	93 315	
			dont cotisations facultatives Madelin	A7	1 622				
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N		
							Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Régularisation clients							132		
Régularisation fournisseurs							3 564		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N			
						Charges antérieures	Produits antérieurs		
Amendes						214			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD